

DÉPARTEMENT DES
ARDENNES

ARRONDISSEMENT
DE
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Délibération n°

N°44CD/06/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
OFFICE DE TOURISME
ARDENNE RIVES DE MEUSE

Place du Château
08320 VIREUX-WALLERAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ
DE DIRECTION

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

**OBJET : REPRÉSENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME ARDENNE RIVES DE MEUSE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DES ARDENNES**

L'an deux mille VINGT-SIX, neuf juin à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Ardenne rives de Meuse, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'office de tourisme, rue du château, à Vireux-Wallerand sous la Présidence de Monsieur Pascal GILLAUD.

Membres en exercice : 12
Membres présents : 8
Suffrages exprimés : 8
N'ayant pas pris part au vote : 0

Convocation faite le : 4 juin 2026

Etaient présent(e)s :

Mesdames Isabelle BODART, Isabelle COQUET, Evelyne DEVOUGE-AUDART, Messieurs Slimane CHIBANE, Olivier DIEUDONNE, Pascal GILLAUD, Maël PION et Michaël WALTER.

Étaient excusé(e)s :

Madame Marion JACQUEMIN et Messieurs François BEGUIN et Dominique BERNIER.

Secrétaire de séance :

Madame Isabelle BODART.

Objet : Représentation de l'Office de Tourisme Ardenne Rives de Meuse au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'agence de développement touristique des Ardennes	Délibération sans incidence financière	Délibération n° N°44CD/06/2026
		Date : 09 JUIN 2026

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2026-05-065 prise lors du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse le 28 mai 2026 nommant M. Pascal GILLAUD représentant de la CCARM à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Agence de Développement Touristique (ADT) des Ardennes ;

Vu les statuts de ADT des Ardennes, en particulier l'article 6 stipulant la représentation de chaque office de tourisme des Ardennes par un membre au sein de son Conseil d'Administration ;

Le Comité de Direction, à l'issue d'un vote à bulletin secret et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

DÉCIDE l'élection du délégué de l'office de tourisme Ardenne Rives de Meuse pour siéger au conseil d'administration de l'Agence de Développement Touristique des Ardennes ;

DÉSIGNE la personne suivante pour assurer cette représentation au sein des instances de l'ADT des Ardennes :

Représentante à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'ADT des Ardennes :	Madame Isabelle BODART
--	------------------------

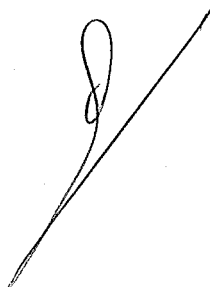
*Fait et délibéré en séance les jours, mois et années
susdits et ont signé les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Certifié Exécutoire,

Le Président de l'EPIC
Office de Tourisme Ardenne rives de Meuse.

Pascal GILLAUD.



Transmis au représentant de l'État le :

Affiché le :